



- Cotisations et prestations 2022
- Assemblée générale de la mutuelle

www.mutuelle-combattant.com

MUTUELLE DU MONDE COMBATTANT 5, rue du Havre 75008 PARIS
01 43 87 43 65 / contact@mutuelle-combattant.com

- Conseil
- Entraide
- Solidarité

La Mutuelle du Monde Combattant est **ouverte à tous !**

SOMMAIRE Décembre 2021



Editorial du Président.....	3
-----------------------------	---

I VIE DE LA MUTUELLE

1.1) Procès-Verbal de l'assemblée générale	4
1.2) Composition du conseil d'administration	6
1.3) GARANTIE + : cotisations et prestations 2022.....	7
1.4) BASIC, INTEGRAL et OPTIMUM : cotisations et prestations 2022	7

II INFORMATIONS DIVERSES

2.1) Présentation d'un de nos partenaires.....	10
--	----

La Mutuelle du Monde Combattant est une personne morale de droit privé à but non lucratif, soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 784.360.661. Le siège social de la Mutuelle est situé : 5, rue du Havre 75008 PARIS.

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Chers adhérents,

Le cycle infernal continue : confinement, déconfinement, couvre-feu (pour ne pas dire confinement), reconfinement partiel, sans que l'on sache quand cela va s'arrêter.

On a voulu nous faire croire que l'inoculation d'un vaccin sonnerait la fin de la pandémie.

Or, comme une partie de la population ne souhaite pas y recourir ou n'a pas pu se faire vacciner dans les temps, le gouvernement leur impute les raisons de la poursuite de l'épidémie.

Cependant, on a relevé qu'après une vaccination dite complète (deux doses) comme exigé par le gouvernement, il faut maintenant, en raison de nouveaux « variants », une dose de « rappel » (pour éviter de dire une troisième dose qui n'était pas prévue). Le président de la commission chargée de traiter ce problème a même précisé, par le biais des médias, qu'il faudrait vraisemblablement une quatrième dose. On n'en voit pas la fin...

Le plus risible (si on peut le faire dans ces circonstances) c'est qu'afin de ne pas gêner la possible réélection du Président de la République, les personnes affiliées au parti présidentiel n'arrêtent pas de vanter les mérites de l'action de ce dernier durant cette pandémie, toujours pas terminée aujourd'hui.

C'est de la navigation à vue, mais pas de la gestion !

Pour couronner le tout, sous le prétexte que les mutuelles auraient moins dépensées du fait de la pandémie, une nouvelle taxe a été imposée sur les cotisations, par le biais de l'augmentation de la Taxe de Solidarité Additionnelle qui est ainsi passée de 14,07 % à 16,50 %.

Certains ministres ayant trouvé que cette ponction opérée sur les comptes des mutuelles (1,5 milliard) était un bon moyen de participer au comblement du ravin des dettes de l'Etat, envisagent de continuer (ce que je craignais déjà l'année dernière).

Les mutuelles ayant contesté la mesure avec vigueur, ces « Ministres », par mesure de rétorsion, envisagent maintenant de « nationaliser » les mutuelles en intégrant leur activité au sein de la Sécurité sociale et ainsi de les supprimer permettant de cacher ainsi les mouvements financiers « pirates ».

Certes ce n'est qu'un projet, mais c'est ignorer les raisons de l'existence et de la poursuite de l'activité de ces dernières.

Pour rappel, elles ont été créées pour pallier les insuffisances voire l'absence des remboursements de celle-ci.

C'est encore ce que je précisais, dans notre bulletin d'information de décembre 2020 lorsque j'écrivais : « Espérons ... que la Mutuelle résistera aux assauts permanents de la haute administration... dont l'objectif essentiel est de trouver de nouvelles sources de revenu... ».

Dans un tel contexte, la Mutuelle s'efforce d'apporter le meilleur service possible à ses adhérents. C'est ainsi que, pour 2022, nous avons décidé de ne pas augmenter les cotisations (contrairement à ce que claironnent les médias) et d'abonder les remboursements de la chambre particulière de 10 € pour chaque journée d'hospitalisation, pour tous les contrats.

La Mutuelle reste vigilante et continue d'éviter les obstacles.

Je vous souhaite à tous une excellente santé en continuant de vous protéger de cette pandémie du mieux que vous pouvez.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour vous, vos familles et vos proches et vous remercie pour votre soutien sans faille.

Joyeux Noël et bonne année 2022.

Alain LAYE
Président



I VIE DE LA MUTUELLE



1.1) PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 25 MAI 2021

L'Assemblée Générale de la Mutuelle du Monde Combattant s'est tenue dans la salle Mauresque de l'Union Nationale des Combattants (UNC), 18, rue Vézelay-750008 Paris, selon les dispositions de l'ordre du jour adressé avec la convocation.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale.

Les conditions de quorum étant respectées (50% des membres présents ou représentés), la séance est ouverte à 10h05 par le Président Alain LAYE qui, souhaite la bienvenue aux membres présents et au Commissaire aux comptes.

Il remercie le directeur de l'UNC d'avoir bien voulu maintenir dans les circonstances délicates actuelles le prêt de la salle pour la tenue de cette Assemblée.

Il est ensuite procédé à l'examen de l'ordre du jour.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 29 septembre 2020 (une copie était jointe à l'ordre du jour).

Résolution n°1- Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 29 septembre 2021 ?

Les membres présents approuvent à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2021.

Une correction est demandée portant sur la qualité des personnes qui ont approuvé toutes les décisions prises lors de cette réunion :il s'agit de membres et non seulement d'administrateurs.

3. Approbation du rapport d'activité pour 2020 (une copie était jointe à l'ordre du jour)

Aucune observation n'étant faite, il est procédé au vote.

Résolution n°2-Approuvez-vous le rapport d'activité pour 2020 ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport d'activité pour 2020.

4. Approbation du rapport de gestion pour 2020 (une copie était jointe à l'ordre du jour).

Résolution n°3 -Approuvez-vous le rapport de gestion pour 2020 ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport de gestion pour 2020.

5. Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2020.

Monsieur Patrick VICENS, commissaire aux comptes associé du Cabinet FCN, rappelle à l'Assemblée Générale les normes de sa profession auxquelles il se réfère dans le cadre de son activité.

Il présente son rapport concernant le contrôle des comptes annuels. Il certifie que ceux-ci sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Il ajoute qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

6. Information sur les documents réglementaires.

61. Conventions réglementées.

Le commissaire aux comptes fait connaître qu'il n'a pas reçu d'information concernant une éventuelle convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale.

I VIE DE LA MUTUELLE

Résolution n° 4- Approuvez-vous le rapport sur l'absence de convention réglementée ?

Les membres approuvent à l'unanimité le rapport sur l'absence de convention réglementée.

62. Rapport du Conseil d'Administration détaillant « les sommes et avantages de toute nature versés à chaque administrateur ».

Ce rapport a été présenté aux membres présents.

7. Approbation des comptes 2020 et quitus au Conseil d'Administration.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes, l'assemblée est consultée sur l'ensemble des dispositions comptables pour 2020.

Résolution n°5- Approuvez-vous les comptes pour 2020 et, en conséquence, donnez-vous quitus au Conseil d'Administration pour la gestion comptable 2020 ?

Les membres approuvent les comptes et donnent quitus au Conseil d'Administration pour la gestion 2020 à l'unanimité.

8. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

Il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2020 à la réserve libre (compte 102)

Résolution n°6-approuvez-vous l'affectation du résultat à la réserve libre ?

Les membres approuvent à l'unanimité l'affectation du résultat à la réserve libre.

9. Information sur les décisions prises par le Conseil d'Administration sur délégation permanente de l'Assemblée générale en matière de prestation et de cotisation.

Ainsi qu'il était mentionné dans l'ordre du jour, une nouvelle taxe dite « taxe COVID » a été imputée aux mutuelles à hauteur de 1,5 milliard sur les années 2020 et 2021. Cela s'est traduit par un versement de 2,6% des cotisations encaissées en 2020 et 1,3% en 2021.

Pour tenir compte de la mise en place cette taxe (dont on ne sait son devenir) il a été considéré nécessaire de procéder pour 2021 à une augmentation des cotisations de 1% en moyenne et de remettre à plus tard une éventuelle majoration des prestations.

10. Examen des statuts et des règlements : modifications légales et réglementaires

Statuts

En ce qui concerne les statuts, la mention du droit à dénonciation à tout moment est intégrée à l'article S11, les modalités pratiques sont précisées à l'article 4 du règlement mutualiste.

Par ailleurs, les modalités de vote à l'Assemblée générale sont élargies et prévoient maintenant le vote par correspondance et le vote électronique (article S24.III.Le vote).

Enfin, la composition du conseil d'administration prend en compte l'obligation de recherche d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes, chacune ne pouvant être inférieure à 25% de la totalité des membres (article S25 et S27).

Règlement mutualiste

L'article 4 est totalement revu pour prendre en compte les dispositions réglementaires relatives à la dénonciation et à la résiliation.

Résolution n°7. Approuvez-vous les modifications apportées aux statuts et au règlement mutualiste pour prendre en compte la résiliation infra-annuelle des contrats et les nouvelles modalités de représentation et de vote ?

Les membres approuvent à l'unanimité les modifications apportées aux statuts et au règlement mutualiste selon les propositions de la résolution.

11. Elections du tiers sortant du Conseil d'administration.

Six postes sont à pourvoir.

Parmi les sortants, sont candidats au renouvellement de leur mandat :

Messieurs Alain LAYE
Alain GUTH
Hubert LE ROUX

Nouvelles candidatures

Madame Geneviève LEMAIRE

Messieurs Pierre-Augustin BOURDETTE
Lionel DELPLACE

Le nombre de postulants étant égal aux postes à pourvoir, l'Assemblée générale accepte ces six candidatures, pour compter de la date de la présente Assemblée générale.

Madame Geneviève LEMAIRE est élue pour achever le mandat de Monsieur Gérard BEAUMONT-SENN décédé, jusqu'en 2023.

Les cinq autres administrateurs sont élus pour 3 ans, jusqu'en 2024.

12. Questions diverses sans vote.

Monsieur BARON, Président du « Comité pour l'élaboration du rapport de contrôle interne », fait état des difficultés rencontrées dans le contexte sanitaire actuel pour mener à bien ses travaux d'expertise. Si la situation s'améliore, il reprendra les travaux en cause.

13. Clôture de l'Assemblée générale.

Plus aucune observation n'étant présentée, le président clôt l'Assemblée générale à 10h50.

Le Président
Alain LAYE

I VIE DE LA MUTUELLE



1.2) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



QUALITÉ	NOM PRÉNOM
Président :	LAYE Alain <i>Fin de mandat 2024</i>
Premier Vice-Président :	AUSSAVY Didier <i>Fin de mandat 2022</i>
Secrétaire Général :	DELPLACE Lionel <i>Fin de mandat 2024</i>
Trésorière :	GOUT Marie Elisabeth <i>Fin de mandat 2022</i>
Administrateur :	BOURDETTE Pierre-Augustin <i>Fin de mandat 2024</i>
Administrateur :	EUZEN Eric <i>Fin de mandat 2022</i>
Administrateur :	GUTH Alain <i>Fin de mandat 2024</i>
Administrateur :	LEMAIRE Françoise <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	LEMAIRE Genevieve <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	LE ROUX Hubert <i>Fin de mandat 2024</i>
Administrateur :	LUCCITTI Jean-Michel <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	OTTINGER Jean-Michel <i>Fin de mandat 2022</i>
Administrateur :	POULAIN Bernard <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	SCHMITT Philippe <i>Fin de mandat 2023</i>
Administrateur :	SEVERIN Bernadette <i>Fin de mandat 2022</i>

I VIE DE LA MUTUELLE

1.3) GARANTIE +, COTISATIONS ET PRESTATIONS 2022

PAS D'AUGMENTATION DES COTISATIONS EN 2022 !

Cotisations GARANTIE +

	Option 1	Option 2
Moins de 60 ans :	24,20 €	31,30 €
Plus de 60 ans :	34,80 €	49,70 €



Prestations GARANTIE +

	Option 1	Option 2
PRESTATIONS COURANTES (Plafond annuel de 500 €) *		
Généralistes (consultations, visites)	8 €	15 €
Spécialistes (consultations, visites)	30 €	40 €
Actes Techniques médicaux		
Remboursés par la sécurité sociale : dermatologie, ophtalmologie, kinésithérapie, gynécologie, cardiologie, chirurgie, anesthésie, radiologie, actes techniques		
Refusés par la sécurité sociale : pédicurie - podologie, acupuncture		
Médecines douces		
Chiropractie / Ostéopathie (4 fois par an)*	-	25 €
Détective (4 fois par an)*	-	25 €
Optique		
Plafond annuel sur prescription médicale (verres, montures, lentilles acceptées ou refusées)*	100 €	150 €
Acoustique (plafond annuel)*		
	305 €	450 €
Petit et grand appareillage (plafond annuel)*		
	305 €	450 €
Dentaire (plafonds annuels)*		
Prothèses dentaires (acceptées ou refusées S.S. et inscrites à la nomenclature S.S.)	305 €	450 €
Orthodontie (acceptée ou refusée S.S.)	305 €	450 €
Implantologie (refusée S.S.)	-	800 €
Hospitalisation <i>Nouveauté 2022, + 10€ ></i>		
Chambre particulière, forfait journalier (30 jours maximum par an)*	40 €/J	40 €/J
Cure thermale acceptée par an* frais annexes : transports, hébergement		
	100 €	200 €

*Année Glissante (Sur justificatifs de dépense)

Ce contrat ne comporte pas de remboursements de médicaments et d'actes de biologie.

Cotisations mensuelles et individuelles

1.4) BASIC, INTEGRAL ET OPTIMUM, COTISATIONS ET PRESTATIONS 2022

Cotisations BASIC, INTEGRAL et OPTIMUM

	BASIC	INTEGRAL	OPTIMUM
INDIVIDUELLES			
- de 30 ans	17,50 €	35,20 €	48,90 €
de 30 à 59 ans	34,10 €	65,20 €	93,90 €
de 60 à 69 ans	51,70 €	100,40 €	137,80 €
70 ans et plus	68,60 €	135,20 €	185,40 €

PAS D'AUGMENTATION DES COTISATIONS EN 2022 !

	BASIC	INTEGRAL	OPTIMUM
FAMILLE			
- de 60 ans	73,80 €	138,60 €	198,20 €
de 60 à 69 ans	84,80 €	162,30 €	229,40 €
70 ans et plus	120,90 €	233,80 €	330,20 €

Prestations à la page suivante >

I VIE DE LA MUTUELLE

Nos prestations pour le régime général

PART SECURITE SOCIALE

BASIC

	PART SECURITE SOCIALE	BASIC
Soins de ville		
Médecins (Généralistes et spécialistes) sans dépassement d'honoraires	70 %	30 %
Médecins (Généralistes et spécialistes) avec dépassement d'honoraires	70 %	Si OPTAM 125 % sinon 105 %
Auxiliaires médicaux (infirmier, kiné...)	60 %	40 %
Analyses	60 %	40 %
Radiologie	70 %	Si OPTAM 125 % sinon 105 %
Pharmacie	15 %, 30 % ou 65 %	85 %, 70 % ou 35 %
Diététicien, podologue, pédicure, ostéopathe, acupuncteur, chiropracteur, psychomotricien, psychothérapeute, psychologue (forfait global annuel)	-	80 €/ an
Hospitalisation		
Forfait journalier	-	100 % Frais réels
Forfait psychiatrie	-	100 % Frais réels
Frais séjour	80 %	20 %
Honoraires	80 %	Si OPTAM 115 %, sinon 95 %
Franchises actes techniques : (K ≥ 60 ou montant ≥ 120 €)	-	100 %
Chambre particulière	-	40 € par jour Maxi 30 jours par an
Frais accompagnement (enfant – de 14 ans)	-	40 € par jour Maxi 30 jours par an
Transport accepté	65 %	35 %
Dentaire		
Panier 100% «reste à charge zéro» (*)		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Panier «reste à charge maîtrisé» (*)	70 %	130 % Maxi 2 000 € / an
Panier «tarifs libres» (*)	70 %	130 % Maxi 2 000 € / an
Prothèse refusée (*)	-	-
Soins	70 %	55 %
Parodontologie / Prophylaxie (*)	-	-
Orthodontie acceptée (*)	100 %	25 % Maxi 1 000 € / an
Orthodontie refusée (*)	-	-
Implantologie (par implant) (*)	-	200 € Maxi 1 000 € / an
Prothèses (Hors dentaire)		
Orthopédie	60 % ou 100 %	40 % ou 0 %
Petit appareillage (Attelle, Chevillère...)	60 %	40 %
Grand appareillage (Fauteuil roulant...)	100 %	250 € / an
Prothèses auditives		
Classe 1 Panier «reste à charge zéro» (*)		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Classe 2 Panier «tarifs libres» (*)	60 %	40 % + 350 € par oreille
Optique		
Classe A Panier «reste à charge zéro» (*)		Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé
Classe B Panier «tarifs libres» (*)	% variable	Ticket modérateur + 200 €
Optique refusée y compris lentilles (*)	-	-
Acte chirurgical (par oeil)	-	100 € / an
Cure thermique acceptée (*)		
	-	70 € / an
Actes de prévention		
Détartrage annuel complet	70 %	30 %
Ostéodensitométrie acceptée 1 fois / an	70 %	30 %
Ostéodensitométrie refusée	-	-
Vaccins pris en charge	65 % ou 100 %	35 % ou 0 %
Vaccins non pris en charge	-	-
Sevrage tabagique	-	30 € / an
Divers		
Assistance à domicile / Tiers-payant général / Télétransmission selon départements	-	OUI

*Nouveauté 2022,
+10 € ! >*

Les pourcentages sont calculés à partir du taux pris en charge par la Sécurité Sociale. Pour connaître le pourcentage total, il faut additionner la part Sécurité Sociale et la garantie choisie.

(*) Par année glissante (Date à date).

Pour l'Optique, tous les 2 ans (années glissantes à partir de l'acquisition) ou en cas d'évolution de la vue telle que définie par la nomenclature de la sécurité sociale ainsi que dans d'autres cas précisés par cette même nomenclature. Renouvellement tous les ans pour les mineurs de moins de 16 ans. Participation de la mutuelle limitée à 100 € pour la monture.

Pour les prothèses auditives : renouvellement par période de 4 ans suivant la date de délivrance de l'aide précédente (sans cas de renouvellement anticipé)

I VIE DE LA MUTUELLE

INTEGRAL

30 %
Si OPTAM 175 % sinon 130 %
50 %
50 %
Si OPTAM 175 % sinon 130 %
85 %, 70 % ou 35 %

90 € / an

100 % Frais réels
100 % Frais réels
50 %
Si OPTAM 165 %, sinon 120 %
100 %
60 € par jour Maxi 30 jours par an
60 € par jour Maxi 30 jours par an
35 %

*Nouveauté 2022,
+10 € ! >*

OPTIMUM

30 %
Si OPTAM 195 % sinon 130 %
130 %
130 %
Si OPTAM 195 % sinon 130 %
85 %, 70 % ou 35 %

100 € / an

100 % Frais réels
100 % Frais réels
100 %
Si OPTAM 185 %, sinon 120 %
100 %
80 € par jour Maxi 30 jours par an
80 € par jour Maxi 30 jours par an
35 %

*Nouveauté 2022,
+10 € ! >*

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

150 % Maxi 2 600 € / an
150 % Maxi 2 600 € / an
150 % Maxi 1 500 € / an
100 %
300 € / an
100 % Maxi 1 500 € / an
50 € / an
250 € Maxi 1 500 € / an

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

300 % Maxi 3 100 € / an
300 % Maxi 3 100 € / an
300 % Maxi 2 000 € / an
150 %
400 € / an
200 % Maxi 2 000 € / an
200 € / an
300 € Maxi 1 500 € / an

40 % ou 0 % + 400 € / an
60 %
300 € / an

40 % ou 0 % + 500 € / an
135 %
400 € / an

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

40 % + 400 € par oreille

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

40 % + 500 € par oreille

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

Ticket modérateur + 250 €
250 € / 2 ans
200 € / an

Prise en charge à 100% par la sécurité sociale et la complémentaire santé

Ticket modérateur + 350 €
400 € / 2 ans
300 € / an

150 € / an

300 € / an

50 %
50 %
50 € / an
35 % ou 0 %
50 € / an
50 € / an

100 %
100 %
80 € / an
35 % ou 0 %
80 € / an
80 € / an

OUI

OUI

Ce document n'est pas contractuel.

Pour les cotisations et prestations des contrats collectifs et du régime local (alsace-moselle), rendez-vous sur le site de la mutuelle www.mutuelle-combattant.com

II INFORMATIONS DIVERSES

2.1) PRÉSENTATION D'UN DE NOS PARTENAIRES



L'association de soutien à l'armée française (ASAF) est une association nationale (loi de 1901) créée en 1983. Son but est de contribuer à ce que la Défense soit toujours une priorité pour l'État et que l'armée demeure au cœur de la Nation.

Elle est organisée autour :

- d'un conseil d'administration, d'un bureau et d'un comité de rédaction, qui orientent et coordonnent les activités et assurent la réalisation des publications de l'association ;
- de délégués départementaux qui organisent et conduisent les actions sur le terrain (conférences, cafés stratégiques dans les universités et grandes écoles, visites d'installations militaires,...) en liaison avec les partenaires locaux (associations, collectivités, universités,...) ;
- de coordonnateurs régionaux chargés de développer les synergies entre départements voisins.

Reconnue d'intérêt général, l'ASAF, par ses actions et ses moyens de communication, vise à développer chez les Français une culture de défense en agissant essentiellement dans les domaines éducatif et culturel. Elle cherche à sensibiliser, en priorité, les jeunes, aux questions de Défense et au devoir de Mémoire. Reconnue officiellement par les autorités politiques, membre du groupe des 12 associations représentatives du monde combattant, elle s'exprime annuellement devant la commission de la Défense et coopère directement avec de nombreux organismes du ministère des Armées.

Elle agit toujours en étroite concertation avec toutes les associations qui ont le souci de développer, comme elle, l'esprit de Défense.

Forte aujourd'hui de 4 500 adhérents dont 300 associations qui représentent plus de 100 000 membres, l'ASAF a mis en place et développé les vecteurs de communication suivants :

- un site libre d'accès à tous les internautes, actualisé quotidiennement (moyenne mensuelle de 150 000 connexions). Des dossiers thématiques peuvent être téléchargés gratuitement ;
- une lettre d'information et de réflexion ainsi qu'une sélection de documents mis en ligne, diffusées mensuellement (internet et réseaux sociaux) vers plus de 50 000 internautes qui ont souhaité les recevoir ;
- une revue trimestrielle « ENGAGEMENT » (112 pages) réservée aux abonnés et à un certain nombre de destinataires jugés prioritaires (parlementaires, bibliothèques des grandes écoles et universités,...) à titre gracieux ;
- un supplément trimestriel, réservé aux seuls adhérents, sur la vie de l'association ;
- un hors-série annuel (224 pages) tiré entre 10 à 15 000 exemplaires.

Elle renforce son action dans les domaines éducatif et culturel au fur et à mesure de l'accroissement de ses ressources humaines et financières :

- modernisation et enrichissement du site ;
- développement de sa présence sur les réseaux sociaux ;
- réalisation d'un album dans une nouvelle collection « Patrimoine » ;
- coproduction d'un long métrage Jeunesse aux cœurs ardents centré sur la transmission des valeurs à la jeunesse.

Pour rejoindre l'ASAF :

www.asafrance.fr

contact@asafrance.fr

IV NOS PARTENAIRES



Adhérer à l'ASAF, c'est renforcer la Défense de la France.

Faire un don à l'ASAF, c'est permettre à l'ASAF de s'exprimer en toute indépendance.

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir gracieusement par mail les lettres de l'ASAF.

Consultez le site :
www.asafrance.fr



C2F, Radio combattants de France unis pour nos soldats. La radio de celles et ceux qui aiment et soutiennent nos soldats.

www.radio-c2f.fr



« La solidarité n'est pas obligatoire, elle est juste indispensable »

En lisant la lettre de l'association, l'on découvre une action emblématique : l'aide aux orphelins.

En sein du milieu Défense, 400 conjoints survivants sont en charge de 700 orphelins.

- Evolution du nombre d'orphelins :
en 2010 : 220 ; en 2016 : 730.

Cette progression n'a pas besoin de commentaire, sinon celui de leur apporter notre aide.

Vous pouvez adresser vos dons par chèque à l'ordre de l'ADO, un reçu fiscal vous sera adressé au cours du 1er trimestre 2017.

www.entraide-defense.fr

**ADO, Case 104-Fort Neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux
75641 PARIS**



Grâce à sa participation, notre Mutuelle figure parmi les soutiens et les partenaires de cette association. Allez-vous en rendre compte en consultant son site : www.terre-fraternite.fr

Le général d'armée (2S) Bernard Thorette, Président de l'association, a eu l'amabilité de nous adresser un aimable petit mot: «Vous remercie très chaleureusement pour votre geste. Il contribuera à soulager la peine des blessés de l'armée de Terre et leurs familles...»

A titre personnel, vous pouvez participer à cette grande œuvre de solidarité avec nos soldats en adressant vos dons à :

**Association Terre Fraternité
Hôtel national des Invalides
129 rue de Grenelle – 75007 PARIS**

Si vous souhaitez obtenir un reçu fiscal, établissez votre chèque à l'ordre de l'ADO

IV NOS PARTENAIRES



Abonnez-vous à

LA VOIX DU COMBATTANT

• Je suis adhérent UNC :

Je contacte mon siège départemental qui se chargera de mon abonnement (coordonnées sur www.unc.fr)

• Je ne suis pas adhérent UNC :

Je complète et je retourne le bulletin ci-contre au Service abonnements, La Voix du Combattant, 18, rue Vézelay - 75008 Paris



Informations :

Tél. : 01.53.89.04.19 - E-mail : g.lemaire@unc.fr

OUI, je désire m'abonner pour 1 an (10 numéros)

Mes coordonnées Mme Mlle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

C. postal : Ville :

Pays :

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de La Voix du combattant

18 € (France et EU) – 29,50 € (Étranger)